

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 2 avril 2020

3 avril 2020



Point de situation – Jeudi 2 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Le jeudi 2 avril, 2706 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 700 en réanimation/soins intensifs.

- 88 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement, ce chiffre est relativement stable depuis le 27 mars.
- 2706 (+71/hier) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour.
- dont 700 patients soit 26% (+28/la veille) sont en réanimation/soins intensifs.
- Un cumul de 404 décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 2 avril dans la région (+55 décès/la veille).

- 1374 patients atteints de Covid-19 sont retournés à domicile au total (+181 /la veille).

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	105	14	62
Allier	36	6	54
Ardèche	83	23	120
Cantal	21	0	3
Drôme	229	44	92
Isère	199	16	96
Loire	435	62	120
Haute-Loire	17	3	20
Puy-de-Dôme	74	3	29
Rhône	1 138	173	454
Savoie	115	14	107
Haute-Savoie	254	46	217
Auvergne-Rhône-Alpes	2 706 (+71)	404 (+55)	1374 (+181)

* Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

PRISE EN CHARGE EN EHPAD

Les données présentées sont celles qui ont été transmises par les établissements entre le 29 mars et le 1er avril inclus.

Sur les 944 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) d'Auvergne-Rhône-Alpes, 312 (soit 33,1%) ont fait un signalement de cas possibles / confirmés de COVID-19 parmi des résidents ou parmi les membres du personnel (NB : la totalité des EHPAD n'est pas forcément concernée par un cas de Covid-19).

Le nombre total de résidents confirmés ou cas possibles Covid-19 parmi les 312 établissements ayant fait un signalement est de 1 529, représentant 6,3% des résidents de ces établissements.

Parmi les 1 529 cas possibles ou confirmés, 103 sont décédés au sein des établissements et 23 sont décédés à l'hôpital (= ces derniers sont donc inclus dans le

nombre de décès présentés plus haut = décès hospitaliers).

Répartition du nombre d'EHPAD ayant émis un signalement par département (déclaratif – entre 29 mars et 1er avril)

Département	Nb d'Ehpad déclarants	Nb de résidents confirmés et possibles	Résidents hospitalisés	Décès résidents dans l'établissement	Décès à l'hôpital	Personnels confirmés et possibles
Ain (01)	27	66	1	1	2	34
Allier (03)	10	69	2	0	1	14
Ardèche (07)	32	208	29	14	3	47
Cantal (15)	4	1	1	0	0	3
Drôme (26)	16	37	5	2	0	31
Isère (38)	35	156	9	7	2	105
Loire (42)	45	228	7	7	0	143
Haute-Loire (43)	15	22	2	0	2	9
Puy-de-Dôme (63)	17	30	0	7	0	60
Rhône (69)	70	529	27	54	12	232
Savoie (73)	12	26	1	6	0	9
Haute-Savoie (74)	29	157	8	5	1	70
Total	312	1 529	92	103	23*	757

Source : SPF

*Ces décès étant intervenus à l'hôpital, ils sont également comptabilisés dans les données hospitalières présentées plus haut)

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES

Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- Rester chez soi.
- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite.
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise.
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.

Aller plus loin

Documents à télécharger

Communiqué de presse - Covid 2019 - Point de situation ARA au 02/04/20
(pdf, 606,91 Ko)